

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales



SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



JUILLET 1908. — N° 49

Reproduction de la première couverture de *Je Sais Tout*.

CARALP

TAILLEUR

1 et 3, rue Laffitte — Téléphone 299.34

PARIS

COUPE NOUVELLE EXCLUSIVE

SUPPRIMANT LES ESSAYAGES

ÉLÉGANCE ET AISANCE

Réussite de tous Vêtements assurée

PAR LE

MOULAGE DU BUSTE

Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

3, place des Batignoles

(à 3 minutes gare Saint-Lazare)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS

ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet de mariage.
Infidélité.
Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.
Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.
Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 538-77.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS



TOUJOURS

A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX-FRÈRES, à Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers
et
Infirmières diplômés



AMBULANCES

DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN

Directeur.

6, rue Oudinot,

PARIS

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAISS dans les principaux vignobles français.

VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, B^d St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, 1^{re} (angle du B^d Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdescon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Tresorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-48.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-82.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

DÉMÉNAGEMENTS

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE 259-24

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

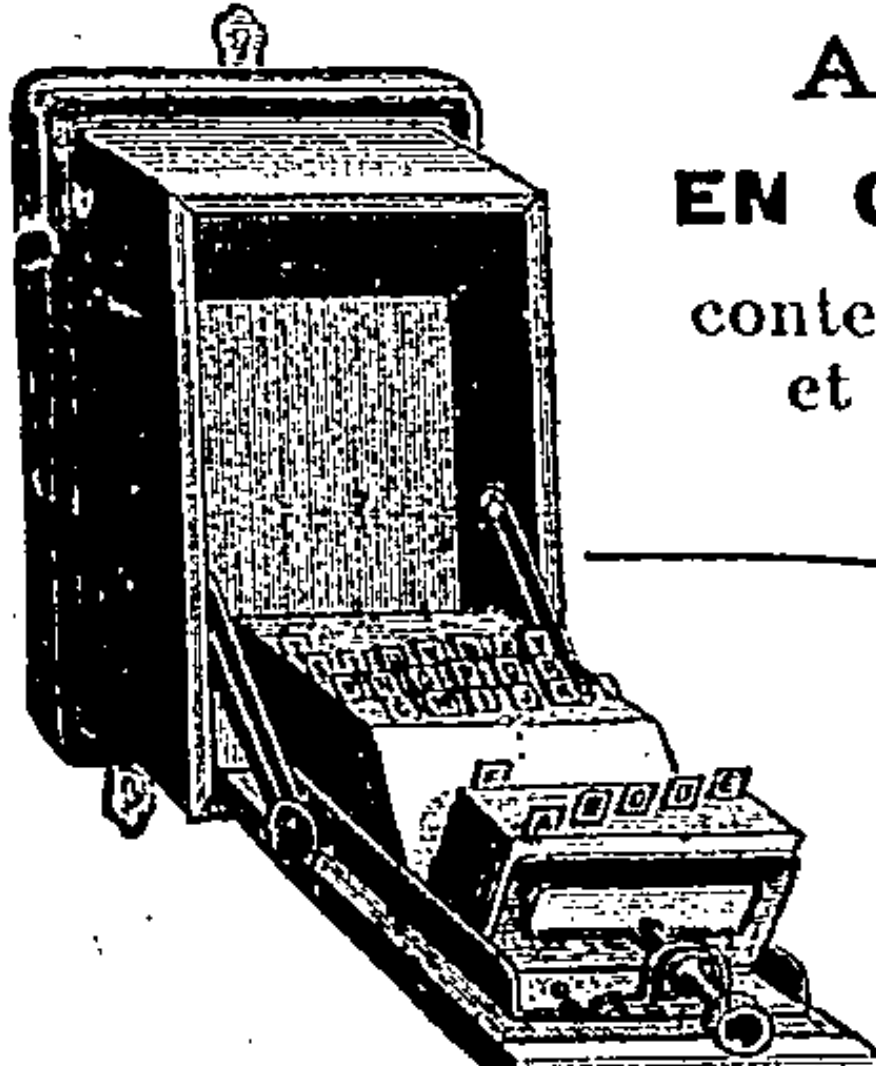
R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

PARIS

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE
A FICHES
EN CHÊNE OU ACAJOU
contenant 200 fiches
et alphabétées. **PRIX : 18 fr.**

PARNOTTE
75, rue Beaubourg
TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.
Remise 10 % aux Membres de l'Association.



AGENCE JOHN ARTHUR
Indications gratuites
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La PREMIÈRE et PLUS ANCIENNE MAISON
Fondée depuis 80 ans
Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40
(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

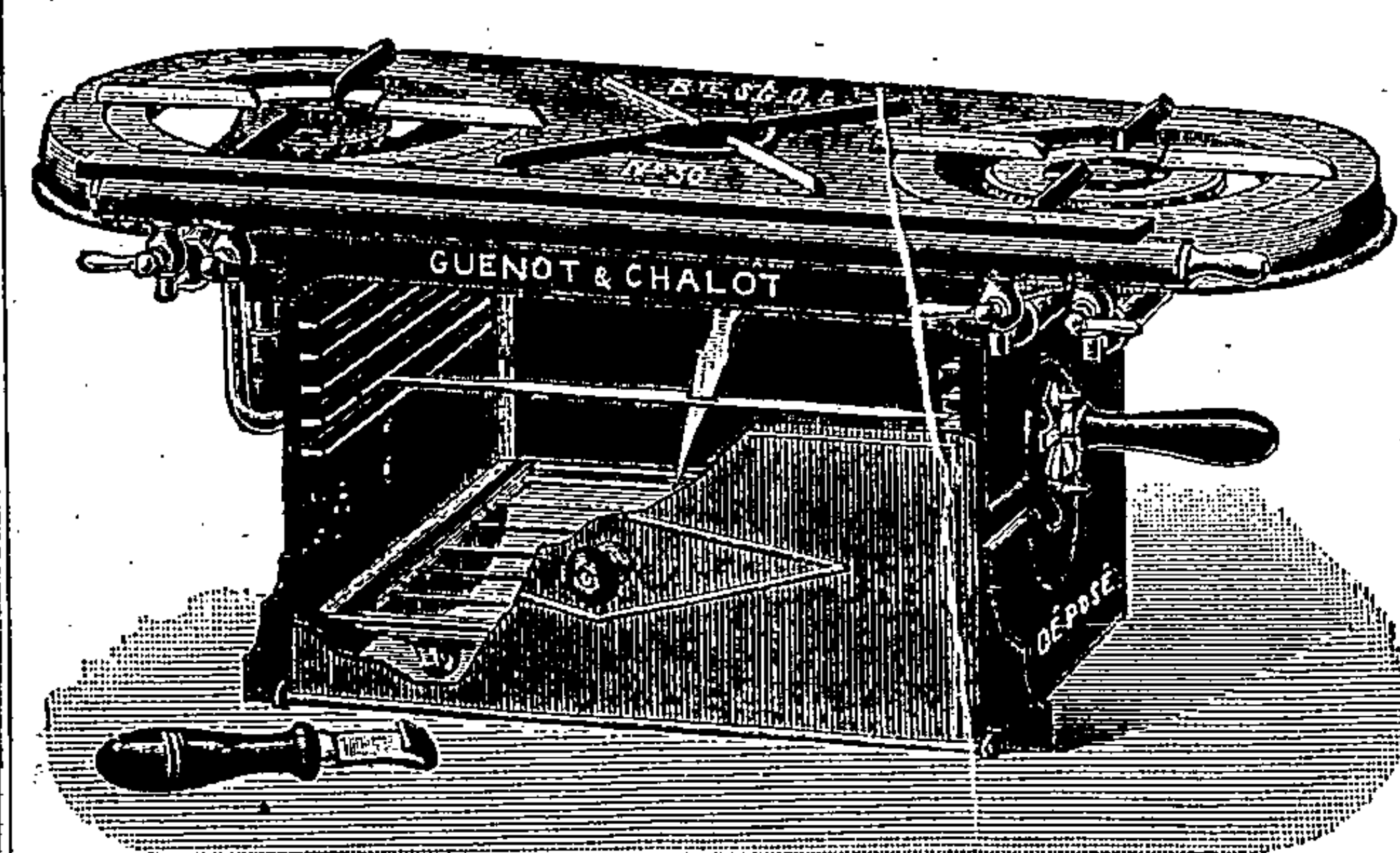
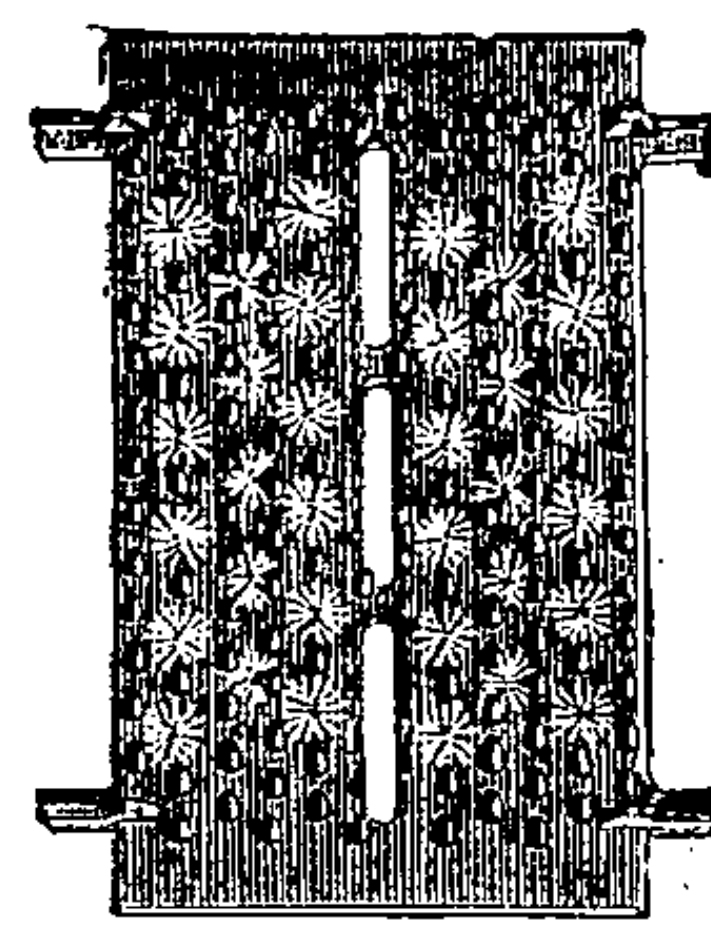
Adresse téléphonique Arthurjon Paris. — Téléphone 529-57

Réchauds à Gaz "PLAFOND AMIANTE"
L'INDISPENSABLE
N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 PARIS
TÉLÉPHONE 423.49

Vue du Plafond
d'Amiante.

SOMMAIRE

	Pages.
Le projet de loi ajourné.	3
La lumière sous le boisseau	3
Notre campagne	4
Rendez l'argent !	5
Toujours l'Annuaire	5
Rapport de M. Webb sur le projet de loi (<i>suite et fin</i>)	6
Le surmenage du personnel	7
Un précédent	8
Correspondance.	9
Instructions administratives pour la Batterie Centrale.	9
Echos de partout	10
Les abonnés du Sud-Est.	11
A travers la presse	12
Remises à nos adhérents	14

LE PROJET DE LOI AJOURNÉ

Comme nous l'avions prévu, le projet de loi de M. Simyan, portant extension du réseau téléphonique, n'a pas été voté par le Parlement avant les vacances.

Cet ajournement, de l'aveu même du Sous-Secrétaire d'Etat, peut avoir des conséquences très graves.

Comme M. de Montebello l'a fait remarquer dans sa lettre au *Figaro* du 16 mai dernier (voir notre bulletin de juin, p. 12), M. Simyan a reconnu que si son projet de loi n'était pas voté avant les vacances, son programme ne pourrait être exécuté dans le délai de 3 ans et que ce serait la faillite de l'Etat.

Le projet de loi n'est pas voté.

La conclusion s'impose !

LA LUMIERE SOUS LE BOISSEAU

**L'Administration ferme ses portes
à notre ingénieur-conseil.
Une protestation de M. de Montebello.**

Décidément l'esprit de routine a repris le dessus rue de Grenelle ! L'administration, qui avait commencé à entr'ouvrir ses portes, les referme bruyamment. Nous voici revenus aux beaux jours de M. Bérard.

M. Simyan a, en effet, refusé à M. Webb, notre éminent ingénieur-conseil, l'autorisation de visiter le bureau des Sablons.

Ce refus est d'autant plus grave que cette visite devait avoir lieu avec M. Noulens, et avait pour but d'éclairer sur la situation téléphonique le député du Gers, qui allait déposer son rapport sur le projet de loi de M. Simyan.

L'administration est bien maladroite d'agir ainsi, et M. Simyan a tort d'écouter les bonzes de la bureaucratie. Si elle refuse de laisser pénétrer chez elle les ingénieurs téléphonistes, c'est qu'elle se sent bien fautive et qu'elle ne tient pas à ce qu'on vienne relever les bourdes colossales qu'elle a commises. Pouvait-elle s'administrer à elle-même un plus magistral soufflet ?

A la suite de cet incident, M. de Montebello a adressé à M. Simyan la lettre suivante :

Paris, le 18 juin 1908

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

J'ai renoncé à visiter le central des Sablons, par suite de votre refus de laisser notre ingénieur-conseil, M. Webb, m'accompagner dans cette visite.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, nous sommes trop profanes dans ces questions techniques, pour pouvoir apprécier nous mêmes la valeur exacte de cette nouvelle installation.

Au contraire, M. Webb, qui s'est spécialisé dans la téléphonie, eût pu facilement se faire une opinion.

Nous ne pouvons donc que regretter que cette visite lui ait été interdite; alors que nous savons pertinemment que tous les ingénieurs français et étrangers de passage à Paris sont autorisés sur leur demande et sans aucune difficulté à visiter les divers centraux téléphoniques.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Le président de l'Association des Abonnés au téléphone,
MARQUIS DE MONTEBELLO.

Naturellement aucune réponse n'a été faite — et pour cause ! — à la lettre du «terrible marquis», ainsi que M. Simyan, si nous en croyons le *Gil Blas*, qualifie le président de l'Association des Abonnés.

Notre campagne

L'Association et les députés de Paris.

Un vœu du Conseil municipal.

Le meeting de la gare du Nord.

Le nouveau rapporteur des P. T. T.

Nous avons intéressé à notre campagne le Parlement et le Conseil municipal de Paris, dont le concours nous est nécessaire pour faire aboutir les réformes téléphoniques.

Le groupe parlementaire de défense des intérêts économiques de Paris a reçu, le 18 juin, une délégation de l'Association des Abonnés au téléphone, composée de MM. le marquis de Montebello, président, Archdeacon, membre du conseil d'administration, et Webb, ingénieur-conseil.

« On répare, a dit M. de Montebello, l'édifice morceau par morceau. On se livre à un maladroit replâtrage, tandis qu'il est nécessaire de le reconstruire tout entier. Ce que nous demandons aussi, c'est pour les employés affectés au service téléphonique, un apprentissage sérieux qui donne un personnel formé et exercé suivant les plus récentes méthodes d'opérations téléphoniques.

« Actuellement, a ajouté M. de Montebello, tout est confondu chez nous, postes, télégraphes, téléphones, et c'est là une des principales causes de la situation déplorable dans laquelle se débat l'administration téléphonique.

« A l'étranger, au contraire, il existe un service spécial autonome qui assure les communications téléphoniques. C'est une réforme qui s'impose pour la France. »

M. de Montebello s'est ensuite expliqué sur les moyens à employer pour mettre le téléphone à Paris au niveau des progrès réalisés en téléphonie à l'étranger.

Après cet exposé, qui a très vivement intéressé le groupe, une discussion s'est engagée, à laquelle ont pris part notamment : MM. Paul Beauregard, Steeg, Messimy, Depasse, Groussier, Georges Berry.

M. Paul Beauregard a conseillé à la délégation d'intenter une action devant les tribunaux pour la réparation des dommages causés par les défauts du service téléphonique.

M. Depasse a rappelé que la Chambre est sa-

sie de propositions de loi tendant à l'institution d'un conseil mixte d'études et de perfectionnement des téléphones, où seraient représentés le commerce et l'industrie, ce qui serait un moyen pour les intéressés de faire valoir utilement les améliorations reconnues indispensables.

Il a été décidé finalement que le groupe des députés de Paris donnerait tout son concours à l'Association des Abonnés, pour faire aboutir ses revendications, dont personne ne peut contester la légitimité.

*
* *

Le 19 juin, à neuf heures du soir, nous avons tenu un nouveau meeting de protestation au café Terminus-Nord, 12 boulevard Denain, auquel avaient été conviés les abonnés au téléphone des centraux de la Villette et de la Roquette, et les députés et conseillers municipaux des quartiers intéressés.

M. Groussier, député de la circonscription, présidait la réunion.

M. de Montebello a exposé à nouveau les doléances des abonnés, le programme et le plan de campagne de l'Association. Il a été vivement applaudi.

Après quelques observations de divers assistants, M. Groussier a félicité M. de Montebello de l'énergique campagne qu'il poursuit pour mettre fin à l'anarchie téléphonique. Il déclare qu'un mouvement se dessine en ce moment dans le Parlement en faveur des abonnés au téléphone, et convie les intéressés à poursuivre avec plus de vigueur que jamais leur campagne de revendications afin d'être entendus par les pouvoirs publics. Il est prêt, pour sa part, à leur prêter son concours.

*
* *

On se souvient que M. Levée avait promis, au meeting de la rue du Louvre, de prendre en mains au Conseil municipal la cause des abonnés au téléphone. Le sympathique conseiller municipal du Palais Royal a tenu parole, et dès la rentrée du conseil, il déposait le vœu suivant qui était voté à l'unanimité :

« Le Conseil, ému de la façon de plus en plus défectueuse dont fonctionne le service des téléphones, et des réclamations chaque jour plus nombreuses de ses abonnés,

« Emet le vœu : 1° que le Parlement obtienne des pouvoirs publics une transformation des appareils démodés ; 2° que les bénéfices réalisés par l'exploitation des téléphones soient avant tout affectés à ces améliorations. »

*

La commission du budget de la Chambre a élu le nouveau rapporteur du budget des P.-T.-T. (pour le budget de 1909). C'est M. Chautard, ancien président du Conseil municipal de Paris (en 1906), élu aux dernières élections générales député du XV^e arrondissement, dont il représentait un quartier à l'Hôtel de Ville depuis 1899.

M. Chautard est un de nos jeunes parlementaires : mais, par son activité et son intelligence, il s'est déjà acquis une situation à la Chambre, où il ne compte que des amis. Il s'est spécialisé dans les questions postales, télégraphiques et téléphoniques : membre de la commission des postes dès son entrée au Parlement, il rapporta de nombreux projets de loi.

Les abonnés au téléphone auront en lui — tout nous le fait espérer — un défenseur énergique à la Chambre.

Rendez l'argent !

Une conséquence du krach des Sablons et de l'incendie de Gutenberg. — Nous prenons en mains l'intérêt des abonnés.

A la suite des interruptions de service que l'ouverture du bureau des Sablons a provoquées, nous avons adressé aux abonnés de Passy la circulaire suivante :

Monsieur et cher co-abonné,

Nous avons estimé, après avoir consulté notre commission judiciaire et sur la demande d'un certain nombre d'abonnés desservis par le nouveau central des Sablons, que le fonctionnement déplorable des téléphones dans ce réseau, depuis son ouverture, devrait être assimilé à une interruption complète du service, et qu'il y aurait lieu, dans ces conditions, d'exiger de l'Administration une détaxe calculée proportionnellement à la durée totale de l'interruption.

Nous venons vous demander de vouloir bien nous faire connaître dans quelles conditions votre service fonctionne, afin que nous joignons votre réclamation à celles des autres abonnés se trouvant dans le cas de demander le *remboursement d'une partie de leur abonnement trimestriel*.

Veuillez agréer, Monsieur et cher co-abonné, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de l'Association des Abonnés au téléphone,
MONTEBELLO.

Nous avons recueilli de même les plaintes des abonnés de Gutenberg victimes de l'incendie, et nous avons transmis les dossiers à notre com-

mission judiciaire, qui étudie en ce moment quel est le meilleur moyen à employer pour obtenir des dommages-intérêts de l'Administration.

TOUJOURS L'ANNUAIRE

Les annonces inconvenantes : une lettre de M. le sénateur Bérenger. Une mention oubliée. Sanction nécessaire.

Les plaintes ne cessent d'affluer au sujet de l'annuaire vraiment honteux dont l'Administration nous a gratifiés cette année.

Plusieurs de nos adhérents nous ont demandé de signaler à la ligue contre la licence des rues les annonces vraiment trop... spéciales qui figurent, avec illustrations, au centre de l'annuaire, et qu'un médecin bien connu a, en notre présence, qualifiées d'« immondes ».

Pour déférer à ce désir, M. de Montebello a communiqué les annonces à M. le sénateur Bérenger, président de la ligue, en lui demandant ce qu'il pensait du bon goût avec lequel l'Etat choisit ses annonces.

Nous avons reçu la réponse suivante :

Monsieur le président,

J'estime, comme vous, que les annonces orthopédiques que vous avez bien voulu me communiquer sont fort peu à leur place dans l'annuaire officiel des téléphones, et que leur insertion dans ce recueil destiné à toutes les mains est d'une réelle inconvenance.

Il me paraît toutefois évident qu'elle ne peut offrir le caractère délictueux qui peut seul autoriser une poursuite.

Notre société est en conséquence dans l'impossibilité de le dénoncer au parquet.

Mais je ne doute pas qu'il ne suffise à votre société de signaler cet abus à l'Administration, pour qu'elle veille plus attentivement à la composition de la partie de l'annuaire réservée aux annonces.

Le président,

BÉRENGER, sénateur (1)

★
★ ★

Une question d'un autre ordre a également attiré notre attention. En tête de l'annuaire de 1908, il y a un chapitre intitulé « Renseignements

(1) On nous affirme que les annonces en question avaient été refusées par l'Administration pour l'Annuaire 1907. Autre temps, autres mœurs ! — N. D. I. R.

généraux ». — Dans un sous-chapitre « Télégrammes téléphonés » il est dit que tout abonné au téléphone peut recevoir les télégrammes à lui adressés — mais on a oublié de dire que pour que ses télégrammes soient téléphonés à l'abonné, ils doivent porter avant le nom du destinataire le mot « téléphone ».

Nous demandons pourquoi on a supprimé cette indication dans le dernier annuaire alors qu'elle figurait dans tous les anciens. Il importe qu'elle soit rétablie dans les éditions ultérieures.

*
* *

Nous continuerons notre campagne jusqu'au jour où elle aura porté ses fruits et où nous aurons obtenu de l'Administration l'assurance que les scandales de l'annuaire 1908 ne seront pas renouvelés les années suivantes.

*
* *

ANNUAIRE DES DÉPARTEMENTS.

D'une lettre officielle qui nous est communiquée par un de nos adhérents et qui porte la date du 22 juin, nous apprenons « que l'annuaire des abonnés — départements, (édition de 1908), est actuellement en préparation !!! »

Sans commentaires.

D'autre part, on nous assure qu'il en aurait été fait deux tirages, l'un sur du papier plus résistant pour les bureaux de poste et les annonceurs, l'autre sur du mauvais papier pour les abonnés — naturellement !

Nous serions aussi heureux de savoir pour quelle raison la pénalité de 25 francs, imposée dans l'ancien cahier des charges à l'imprimeur de l'Annuaire, dans le cas d'erreurs ou d'omissions provenant de son fait, a disparu du nouveau cahier des charges ?

Rapport de M. Webb

SUR LE PROJET DE LOI

(Suite et fin) (1).

En ce qui concerne l'examen critique et détaillé du projet, les trois principaux points que l'Association des Abonnés au Téléphone doit considérer, sont les suivants :

1° Que le total des dépenses prévues est

(1) Voir le Bulletin de juin.

absolument insuffisant pour l'entier développement du service téléphonique d'un pays aussi riche, actif, et peuplé que la France ;

2° Que la question de la réforme du tarif est laissée entièrement de côté et qu'apparemment, l'introduction du tarif à conversations taxées ne paraît être possible qu'après que le programme des dépenses devant s'étendre sur six années, aura été exécuté ;

3° Qu'autant qu'on peut en juger par l'exposé des motifs et les détails donnés quant aux dépenses prévues, il n'y a aucune intention de fournir aux abonnés un même type d'appareil pour la batterie centrale.

Et quant aux nouvelles dépenses à engager pour le nouveau système téléphonique de Paris et les 16 grandes villes de province, il est clair que la somme en est absolument insuffisante, si la réforme du tarif annoncée et le développement considérable du service téléphonique qui devra s'en suivre, ont été prévus.

La somme totale proposée pour être dépensée pour le service local est de 32.745.000 fr. jusqu'en 1911, et durant les 6 années de 1908 à 1913, il est proposé de dépenser 9.000.000 de francs pour le service des longues distances.

Peut-être on pourra se rendre compte de l'insuffisance de ces sommes en comparant ce qui est fait en Angleterre.

Page 18 du projet de loi, il est dit que le Parlement Anglais a voté pour le Post Office, en 1904, 75.000.000 de francs pour le service téléphonique, mais aucune mention n'est faite qu'en 1907, en août dernier, le Parlement a voté à nouveau 150.000.000 francs pour le service téléphonique.

Cette dernière dépense doit s'échelonner sur 4 années, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1911.

En même temps, la National Telephone Cy qui opère sur environ 90 % du service téléphonique de toute l'Angleterre, dépense annuellement un nouveau capital d'environ 25.000.000 de francs : cela fait donc un total, pour l'extension du service local et de celui à longue distance dans toute l'Angleterre, approximativement de 62.500.000 francs par an, soit environ 50 % en plus de ce qui est proposé pour la France entière pour les 6 années prochaines.

Les éléments manquent pour critiquer d'une manière détaillée les dépenses prévues en globe pour Paris et les autres villes, mais la comparaison ci-dessus établit suffisamment l'erreur profonde du gouvernement français en ce qui concerne le développement actif et efficace du téléphone dans ce pays.

Quant à la question du nouveau tarif, le projet de loi paraissant, sans équivoque, adopter celui à conversations taxées, aucun détail n'est donné sur les conditions de ce tarif à adopter pour Paris et les autres villes, ni aucune précision n'est faite quant à la date où ce tarif perfectionné pourra être appliqué.

Il me paraît que le public français ne devra pas être très satisfait de voir cette importante question traitée d'une manière aussi vague dans le projet de loi.

Et je dois ajouter qu'en ce qui concerne la transformation, pour Paris, du système téléphonique actuel en batterie centrale, j'ai le regret de constater qu'aucun détail n'est donné au sujet de la dépense à prévoir pour la question si importante des appareils chez les abonnés. Je tiens de nouveau à affirmer de la manière la plus positive que la reconstruction proposée du système téléphonique de Paris en batterie centrale pour les centraux et sans batterie centrale pour les appareils chez les abonnés, *n'est pas sérieuse*.

Si les appareils actuels dont il y a une si grande variété de types, sont gardés, les difficultés de travail et d'entretien seront si grandes que la valeur de la transformation, telle qu'elle est proposée, sera perdue.

L'Association devrait agir activement pour la complète reconstruction des systèmes de la batterie centrale comprenant un type uniforme d'appareils pour les abonnés.

HERBERT LAWS WEBB.

LE SURMENAGE DU PERSONNEL

Ses plaintes. — Aux Sablons et à Gutenberg.
Organisation déplorable. — Les inspectrices qui n'inspectent pas.

Les abonnés n'ont pas été seuls à souffrir de la crise téléphonique qui est à l'état aigu depuis trois mois. Le petit personnel — dont nous n'avons cessé de prendre la défense — n'en a

pas moins pâti. Voici quelques-unes de ses doléances.

Presque toutes les dames téléphonistes tombent malades par suite de l'excès de travail qui leur est imposé, et surtout de la nouvelle manière d'opérer qui les fait crier outre mesure, et les rend pour la plupart anémiques.

A Gutenberg, on n'a pas idée de ce qui se passe. Très souvent une simple employée a 150 abonnés à servir. De plus elles sont maintenant obligées de rappeler l'abonné.

Pas un instant de répit ne leur est accordé. Quelquefois on leur permet de *descendre* quelques minutes au salon nouvellement fait. Mais comment veut-on qu'une employée qui est au 5^e étage, par exemple, et qui peut disposer d'un quart d'heure environ puisse descendre au premier, où se trouve le fameux salon, quand il faut 5 minutes pour descendre et autant pour remonter ? Il y a mieux. On a créé une cantine pour permettre aux employées de pouvoir prendre quelque chose sans sortir et même y manger en cas de besoin. Mais par une mentalité inqualifiable, l'employée ne doit pas rester pour boire ou manger plus de 10 minutes, et cette cantine qui se trouve *au sous-sol* empêche bien des téléphonistes d'y aller, car pour monter et descendre, il faut un temps assez long ; et ces malheureuses sont déjà assez épuisées pour ne pas s'occasionner une nouvelle fatigue.

En revanche on a créé des inspectrices générales qui ne sont là que pour tarabuster les employées et les fatiguer d'observations qui n'ont, le plus souvent, aucune raison d'être.

De plus il y a une inspectrice (de quoi ? à la cantine que je viens de vous citer. Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

Pour comble on a *innové* quelque chose de mirifique. Il y a une inspectrice de l'hygiène. On aurait bien dû la nommer avant la construction des cabinets pour dames, qui, pour remplacer les anciens qui étaient confortables, ont été faits avec de simples trous. On voit d'ici, quand quelques dames y sont allées, quelle propreté peut y régner.

L'inspectrice de l'hygiène aurait pu donner pour cela un bon conseil.

En un mot tout va de mal en pis et le service devient impossible.

On éreinte les employées, à tel point que des congés de maladies ne peuvent être donnés par les médecins (ordre administratif) lorsqu'ils dépassent une certaine durée, parce que l'administration n'a plus le personnel suffisant. On emploie donc des malades !

Il faut absolument que cet état de choses ait une fin. L'Etat-patron devrait donner l'exemple aux industriels.

Un Précédent.

Pour la rétrocession à l'industrie privée. — Une pétition des commerçants de Nantes.

Notre campagne en faveur de la rétrocession du téléphone à l'industrie privée est très favorablement accueillie par les commerçants et les industriels, qui sont excédés par l'incurie de l'État-patron.

On peut dire que l'idée « était dans l'air » depuis un an ou deux. Il y eut même, dans ce sens, un précédent des plus intéressants que nous avons signalé en son temps (1).

En septembre 1906, la pétition suivante fut adressée au ministre du commerce, des postes, télégraphes et téléphones par les soins de M. Charles Paquier, directeur de l'Agence Havas à Nantes. Elle s'était rapidement couverte de signatures dans la ville.

Nous ne pouvons que souscrire entièrement aux termes de cette adresse.

Monsieur le Ministre,

Votre administration est insuffisante à assurer le service téléphonique à Nantes, surtout en ce qui concerne les communications interurbaines. Nous ne pouvons presque jamais correspondre avec les quatre principales villes qui nous intéressent : Paris, Angers, Rennes et Brest.

Les plus anciens d'entre nous se rappellent avec regret les années de début où le téléphone était une industrie privée. Nous étions alors servis avec une ponctualité remarquable. LA COMPAGNIE ÉTAIT, DU RESTE, RESPONSABLE ENVERS NOUS. Si elle nous avait laissés sans communication un seul jour, nous aurions réclamé et obtenu d'elle une indemnité, tout au moins une réduction du prix d'abonnement. Aujourd'hui, vous nous privez de communications des semaines entières et nous n'avons le droit que de nous plaindre.

Par ailleurs, nous savons que l'exploitation du téléphone ainsi pratiquée est aussi onéreuse pour le Trésor qu'intolérable pour nous.

Nous venons donc vous demander de bien vouloir soumettre au Parlement un projet de loi vous autorisant à rétrocéder cette exploitation à l'industrie privée.

Nous accepterions même avec reconnaissance la simple faculté d'établir des lignes privatives entre Nantes et Paris.

Suivent les signatures :

Agents de change. — MM. Charruau, Ferronnière, Guillemet, Lalo, Lory, Méry, de Nacquard, Renoul, Toché.

Armateurs et Compagnies de navigation. — Compagnie Transatlantique, Guillon et Fleury, Messageries de l'Ouest, Loire Fluviale, Compagnie Maritime Française, Société Nouvelle d'Armement, de Bouard, Lesourd, Crevel, Guillon.

Assurances. — La France, La Foncière, Le Phénix, l'Union, La Défense, Charon, G. Roy, Marcel Roy, Foulon, Chabirand, Aubry, Burgein, Maugras, Bonnet.

Automobiles. — Bertheau, Chéreau, Underberg, Pneus Continental.

Avoués. — Bonamy, Beaupère, Bureau du Colombier, Palvadeau.

Banques. — Crédit Lyonnais, Société Générale, Mordrelle, Peneau, Ragot, Renault et Le Mauff.

Cabinets d'affaires. — Fourage, Perrodeau, Royé, La Blanchetière.

Cafés. — De Paris, d'Orléans, Continental, de Nantes, du Commerce, de l'Europe, Baud, Turc, Grand Café, Molière, de France, du Cycle, du Helder.

Courtiers et représentants. — Texier, Guillemet, Gouin, Gonichon, Devaut, Bouet, Ferronnière, Pequignot, Normand, Letessier, Preau, Ceineray, Arin-Bauquin, Blanchard, Simon et Baron, Vallée.

Courtiers maritimes. — Imbert, Simon.

Entreprises. — Laurent et Philippo, Pérochaud, Gagey, Gustave Marin.

Hôtels. — Des Colonies, de Bretagne, des Trois-Marchands, Terminus de l'Ouest.

Huissiers. — Brochard, Sicard.

Commissaires-priseurs. — Mazettier, Pérochaux.

Industriels. — Coisy et Fitau, Moulins Nantais, Papeteries Gouraud, Brissonneau, Robert frères, Billard, Amieux, Delhomme, Péquignot, Peneau, Joubin et Beuchet, Préaubert, Bourgeois, Meynien.

Journaux. — « Espérance du Peuple », « Express de l'Ouest », « Journal d'Annonces », « Nationaliste », « Nouvelliste de l'Ouest », « Petit Phare », « Phare de la Loire », « Populaire », « Progrès de la Loire-Inférieure ».

Médecins. — Deverre, Le Faguays, Café.

Négociants. — Denis Crouan, Bouvron, Boutilier, Rabiller, Talva, Sexer, Loiret et Haëntjens, Talvande et Douaud, Lemerle, Suard et Gautier, Rivière, Soullard, Viot, Antonio Carré, Belle Jardinière, Tagu, Brichet, Richard, Trouvé, Tessier, Avril et Fitau, Puget, Avenard, Chancelle, Tétard, Plantard, Poupard, Binsse et Rabiller, Gadeceau, Laubadère, Rousseau, Masson, Durand, Pied et Bernard, Martinetty, Louazel et Ripoché, Radigois, Chambon, Deutch, Junot, Jumel et Champigny, Brissonneau, Decré, Tardy, Bertrand, Chabas, Pouré, Singer, Leroy, Larue, Aubert, Sarradin, Bec Auer, Garnier-Riom, Petel, Cassard, Auvigne, Cahen, Ripoché, Martin, Binet-Delaunay, Heitzberg, Praud, Albert, Delpirou, Derry, Chocolat Lombard, Clarac et Denugent, Battin, Bosselut, Permentier, Guilbaud, Thibault et Ollive, Barthélemy, Blanœil.

(1) Bulletin d'octobre 1906.

Notaires. — Reliquet, Durand-Gassel-Sébillé, Gicquel, Fauconnier, Lapreté.

Publicité. — Agence Havas, Marcel Denis.

Pharmaciens. — Martin, Lemaitre, Buchet, Maussion, Aubineau, Berger, Bruguières.

Divers. — Bougouin, Ecole Pigier, Peneau, Abadie, Hubert, Fontaine, Marchand, Bessé, Guillet.

En transmettant la pétition ci dessus à M. le Président de la Chambre de commerce de Nantes, avec les noms de ses signataires, M. Charles Paquier ajoutait :

Tous les autres abonnés ne manqueraient pas de la signer aussi, si elle leur était présentée. Mais nous pensons que les signatures ci-dessus sont assez nombreuses et assez autorisées pour constituer la preuve d'un service insuffisant et déplorable.

Si nous ne pouvons obtenir le remède radical que nous signalons, c'est-à-dire le retour du téléphone à l'industrie privée, nous espérons du moins que l'Administration aura à cœur d'améliorer un peu ce qui existe.

Elle le fera surtout, si vous voulez bien employer votre haute autorité à appuyer nos plaintes et à les faire entendre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations très respectueuses.

CH. PAQUIER.

Correspondance

L'*Intransigeant* du 19 juin a publié la lettre suivante :

Monsieur le directeur de l'*Intransigeant*,

J'ai lu avec intérêt votre information concernant un projet de journal téléphoné, auquel l'Administration des téléphones se serait opposée.

L'Administration, dites-vous, a perdu le plan du réseau téléphonique. Veut-elle que je lui indique où elle peut le retrouver, moyennant une honnête récompense ? Qu'elle s'adresse à la Confédération Générale du Travail.

Nous avons d'ailleurs signalé le fait il y a trois mois.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, mes sentiments distingués.

MARQUIS DE MONTEBELLO, (1)

Président de l'Association des Abonnés au téléphone.

*
* *

(1) Notre prochain numéro contiendra un article des plus suggestifs sur l'avenir, en cette matière, de l'Administration.

La lettre suivante a été adressée à la *Vie de Paris* qui l'a fait paraître dans son numéro du 26 juin.

17 juin 1908.

Monsieur le directeur de la *Vie de Paris*,

La *Vie de Paris* du 11 juin a publié une lettre signée de Jean Quisail, prétendant que si notre Association a demandé l'adoption de la batterie centrale intégrale, c'est pour favoriser « certain fabricant d'appareils. »

Cette allégation est absolument inexacte. Jamais nous n'avons favorisé un industriel plutôt qu'un autre. Bien mieux : la batterie centrale étant dans le domaine public, l'Administration n'a qu'à s'adresser par voie d'adjudication aux industriels susceptibles de se conformer au cahier des charges dans les conditions les plus avantageuses.

Comptant sur votre courtoisie pour insérer cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes sentiments distingués.

MARQUIS DE MONTEBELLO.

Président de l'Association des Abonnés au téléphone.

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

Pour la Batterie centrale

A l'occasion de la mise en service de la Batterie centrale au bureau des Sablons, l'Administration a adressé aux abonnés les instructions suivantes :

Instruction en vue de l'usage des postes téléphoniques après la mise en service du système de la Batterie centrale.

Installation comportant un seul appareil ou deux appareils séparés par un commutateur.

DEMANDE DE COMMUNICATION.

Pour appeler le bureau central, il suffit de décrocher le récepteur suspendu au crochet mobile. Porter aussitôt ce récepteur à l'oreille et attendre la réponse de la téléphoniste qui signale sa présence en disant : *J'écoute*. Il est inutile d'appuyer sur le bouton d'appel, cette manœuvre ne pourrait, d'ailleurs, avoir aucun effet.

Dès que la téléphoniste a dit : *J'écoute*, énoncer distinctement le numéro de l'abonné avec lequel on désire entrer en communication. La téléphoniste doit répéter ce numéro.

Le récepteur doit être maintenu à l'oreille jusqu'à ce que l'abonné demandé ait signalé sa

présence ou que la téléphoniste ait donné l'avis : n°..... pas libre, ne répond pas, etc...

La remise des récepteurs aux crochets a pour conséquence d'annuler une demande de communication qui vient d'être formulée ou de *provoquer la rupture d'une communication établie*.

RÉPONSE A UN APPEL.

Aussitôt que la sonnerie de son poste a fonctionné, l'abonné doit porter les récepteurs aux oreilles et signaler sa présence.

Il est essentiel de répondre dès le premier appel, sinon la sonnerie fonctionne, avec intermittences d'arrêts, jusqu'à ce que l'abonné ait répondu.

DIFFICULTÉS AU COURS D'UNE COMMUNICATION.

Lorsqu'au cours d'une communication, il se produit des difficultés paraissant nécessiter l'intervention de la téléphoniste, l'abonné appelle cette dernière pour lui parler en abaissant lentement et trois fois de suite le crochet mobile, tout en conservant le récepteur à l'oreille.

FIN DE COMMUNICATION.

Dès que la communication est terminée, chaque correspondant raccroche ses récepteurs. Cette précaution est indispensable ; elle a, notamment, pour effet de transmettre automatiquement au bureau le signal de fin de la communication et de permettre à la téléphoniste de libérer la ligne.

DEMANDE D'UNE NOUVELLE COMMUNICATION.

Si, après avoir terminé une conversation, un abonné désire communiquer à nouveau, il doit raccrocher ses récepteurs afin de donner le signal de fin au bureau; puis, au bout d'une demi-minute environ, appeler le bureau central en procédant comme il a été dit plus haut à propos d'un premier appel.

RECOMMANDATIONS.

Lorsque le poste est inutilisé, les récepteurs doivent toujours être suspendus à leurs crochets; si cette prescription n'était pas observée, le bureau serait appelé inutilement d'une manière permanente et l'abonné ne pourrait pas recevoir les appels du poste central.

MM. les abonnés sont instamment priés de ne jamais toucher aux divers organes de leur installation téléphonique.

*
* *

Installation comportant un tableau (Instructions provisoires).

DEMANDE DE COMMUNICATION.

Pour appeler le bureau central, effectuer la manœuvre ordinaire pour relier l'appareil avec la ligne du réseau (Introduction d'une fiche dans un jack, abaissement d'une touche, etc...), décrocher le récepteur suspendu au crochet mobile et le porter à l'oreille.

Appuyer à fond trois fois, pendant deux secondes chaque fois, sur le bouton d'appel spécial. La téléphoniste signale sa présence en disant : « *J'écoute* ».

Si la réponse de la téléphoniste se fait attendre, recommencer la manœuvre.

Elle a pour effet de provoquer des allumages et des extinctions successifs de la lampe d'appel du bureau et d'attirer l'attention de la téléphoniste.

Tant que le bouton est enfoncé, on ne peut pas entendre le bureau central.

FIN DE COMMUNICATION.

Dès que la communication est terminée, raccrocher les récepteurs, appuyer à fond trois fois, pendant deux secondes chaque fois, sur le bouton d'appel spécial pour indiquer au bureau central que la communication doit être rompue.

Le poste principal (poste à tableau) doit exiger que les postes supplémentaires qu'il dessert lui donnent toujours le signal de fin pour qu'il puisse le donner lui-même au bureau central et faire ainsi libérer la ligne.

RÉPONSE A UN APPEL.

Aussitôt que la sonnerie fonctionne, l'abonné doit, sans appuyer sur le bouton d'appel spécial, porter les récepteurs aux oreilles et signaler sa présence (1).

Echos de Partout

La téléphoniste, le roi et l'empereur.

Voici un dernier écho bien amusant, de l'entrevue qu'ont eue dernièrement à Venise le roi d'Italie et l'empereur d'Allemagne.

On avait noté que le roi Victor-Emmanuel, pendant son séjour à Venise, avait été de mau-

(1) Il y a bien des manières de signaler sa présence. Il aurait été bon de préciser. (N. D. L. R.).

vaise humeur, et on avait attribué au temps cette irritation.

Or, on affirme que le roi aurait été vivement contrarié en raison du fait suivant : Un fil téléphonique avait été établi entre le yacht du Kaiser et le palais du roi d'Italie. Il paraît que la demoiselle du téléphone et quelques autres personnes auraient intercepté la communication pendant que les deux souverains causaient.

Une réclamation faite à la direction téléphonique aurait amené la suspension de la demoiselle.

Comme la scène se passe en Italie, c'est le cas ou jamais de dire avec le proverbe : *Se non è vero !...*

*
* *

Des examens bien pratiques.

Demande-t-on toujours aux futures téléphonistes la liste des ministères qui se sont succédé depuis le « Grand Ministère » de Gambetta ?

Si les opératrices doivent piocher l'histoire, leurs collègues masculins, sont tenus de « potasser » à fond la géométrie. Voici deux sujets de concours pour le surnumérariat des P. T. T. que nous copions textuellement, avec les solutions, dans le *Fonctionnaire des Postes*. Le public se demandera avec raison si, au lieu d'apprendre tant de géométrie à ces jeunes gens, il ne vaudrait pas mieux leur faire connaître le fonctionnement de leurs futurs services et les initier aux mystères de la Batterie Centrale plutôt qu'à ceux des racines carrées.

Géométrie

I. — Trois points B. C. D. déterminent sur une portion de la droite AE des segments AB, BC, CD, DE, tels que $BC = 2 AB$, $CD = 3/2 BC$. Trouver la valeur du segment AB par rapport à AD en faisant $AD = 9$ mètres.

Solution de Syrus-Bella,

Puisque $CD = 3/2 BC$ et que $BC = 2 AB$, nous avons $CD = 3AB$ et la somme :

$$AB + BC + CD = AB + 2AB + 3AB$$

$$\text{ou} \quad AD = 6AB$$

AB est donc le sixième de AD.

Faisons $AD = 9$ mètres : $AB = 9 \text{ m.} : 6 = 1 \text{ m.}50$.

II. — Un bassin de forme cylindrique a une capacité de 1500 hectol. 28, la profondeur étant 0 m. 56. Trouver la circonférence du bassin.

Solution de Paul-Emile.

Appliquons la formule

$$V = \pi R^2 H$$

Nous avons :

$$150 \text{ mc. } 028 = 3,14 \times R^2 \times 0,56$$

D'où l'on tire :

$$R = \sqrt{\frac{150,082}{3,14 \times 0,56}} = \sqrt{85,320746} = 9 \text{ m. } 236$$

Pour avoir la circonférence du bassin, appliquons la formule $c = 2 \pi R$, nous avons

$$c = 6,2832 \times 9,236 \\ = 58 \text{ m. par défaut.}$$

Les Abonnés du Sud-Est

Une réunion des abonnés à Marseille.

A propos de la réforme. — Pour
l'unification des appareils.

L'Association des abonnés au téléphone du Sud-Est a tenu, il y a quelques temps, son assemblée générale à Marseille.

Il a été fort question du projet de réforme déposé par M. Simyan.

M. Piazza a fait en fort bons termes la critique de l'outillage actuel.

C'est ainsi que prenant une ligne internationale — France-Italie, par exemple, — M. Piazza fait remarquer combien l'organisation transalpine est mieux dotée que nous.

« Un fil se brise, dit-il, et là-dessus, on sait que cela arrive quelquefois car le vent et les oxides ne sont pas les seuls destructeurs de fil téléphonique, les trimardeurs voient souvent en ces réseaux qui traversent les campagnes solitaires, une proie point à dédaigner ; eh bien, dès que le fil coupé intercepte la communication, cent ouvriers partent sur le champ à la recherche de la rupture. La durée de la réparation ne dépasse jamais quarante-huit heures. En France, il nous faut attendre parfois huit jours, avant de pouvoir téléphoner sur la ligne avariée. »

A signaler aussi que l'orateur a pris nettement position pour l'unification des appareils, qui est indispensable.

« L'uniformisation des appareils que l'on réclame, est encore une preuve de la primitivité de nos installations.

« Depuis la boîte antédiluvienne aphone jusqu'au dernier cri du progrès de l'installation téléphonique, tous les spécimens se rencontrent. Et si l'on faisait une visite à toutes les cabines

habitées par nos téléphones, nous ne trouverions pas 10 appareils se ressemblant. »

Les abus d'installation sur les toitures sont fort commentés. Certains se plaignent amèrement de ce que l'Administration ne veille pas au respect de l'article de la loi qui dit que les applications d'appareil et de leurs fils fixées sur les toitures doivent être faites par accès extérieur de l'immeuble sur lequel doit s'élever le poteau.

Voyages dans les Alpes

Inauguration de la ligne Chamonix-Châtelard

La Compagnie P.-L.-M. a inauguré, dans les premiers jours de juillet, la ligne Chamonix-Châtelard, qui était déjà ouverte à l'exploitation jusqu'à Argentière.

Cette nouvelle ligne présente un grand intérêt pour les touristes : par son prolongement suisse, de Châtelard à Martigny, elle permet en effet aux voyageurs de se rendre directement de Chamonix dans le Valais et sur la partie orientale du lac de Genève (Montreux, Vevey, etc.).

La nouvelle ligne est extrêmement pittoresque et traverse une des plus belles régions des Alpes que les touristes peuvent admirer à loisir grâce aux larges baies vitrées et aux plateformes des confortables wagons mis en service sur cette ligne.

Nos félicitations à la Compagnie P.-L.-M. qui a bien mérité, une fois de plus, des amis de la montagne.

À TRAVERS LA PRESSE

Les meilleures téléphonistes.

Du *Morning Advertiser* :

Depuis longtemps des plaintes amères s'élèvent à propos de la question téléphonique. Les abonnés se plaignirent d'abord du peu d'empressement des demoiselles du téléphone. Souvent ils sonnaient en vain. Mais personne ne fit attention à leur doléances.

Alors le Marquis de Montebello s'avisa de découvrir que la plus grande partie des demoiselles du téléphone étaient des provinciales aux accents plus ou moins déplaisants et qui ignoraient forcément la vie et les coutumes des Parisiens.

Il demanda que seules des Parisiennes soient employées au téléphone.

Le grand chef, M. Simyan, trouva la proposition du Marquis fort acceptable, et vient de décider que désor-

mais les employées du téléphone des Bureaux Centraux de la ville de Paris se recruteraient parmi les jeunes filles de Paris et de ses environs. Il faut féliciter l'A. A. T. d'avoir obtenu cette concession.

Les hauts fonctionnaires du téléphone sont pareillement très satisfaits, car après avoir voyagé dans toutes les parties du globe, pour étudier la question téléphonique, ils déclarent bien haut que pour la vivacité et l'intelligence de son service la Parisienne est la première téléphoniste du monde.

*
* *

Henri Rochefort et le téléphone.

Henri Rochefort racontait récemment dans le *Figaro* une de ses dernières mésaventures téléphoniques.

Le spirituel polémiste se plaignait à une téléphoniste d'une erreur de communication :

— Mais, Mademoiselle, je vous ai demandé le 225-63 et vous me donnez le 225-64.

A quoi l'aimable employée répondit négligemment ce mot exquis :

— Oh ! il y a si peu de différence.

CHEMIN DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^{me} classes de Paris aux points-frontière suisse ci-dessous, délivrés conjointement avec des cartes d'abonnements généraux suisses.

La gare de Paris délivre des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^{me} classes, valables 48 jours pour Genève, les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière et Villers-frontière (sans réciprocité).

Ces billets, qui sont émis au prix de 87 fr. en 1^{re} classe et de 64 fr. en 2^{me} classe, comportent la faculté d'aller de Paris en Suisse par l'un quelconque des points-frontière ci-dessus dénommés et de revenir soit à Paris-P.-L.-M. par l'un quelconque de ces points, soit à Paris-Est par Delle-frontière ou par Bâle-Petit Croix. Ils sont délivrés exclusivement aux voyageurs qui prennent, en même temps, une carte d'abonnement suisse de 15, 30 ou 45 jours, valable sur les principaux chemins de fer et lignes de navigation suisses.

Les prix des abonnements généraux suisses sont les suivants :

Abonnements de 15 jours : 1^{re} classe, 80 fr. ; 2^e classe, 55 fr. ; 3^e classe, 40 fr. — 30 jours : 1^{re} classe, 120 fr. ; 2^e classe, 85 fr. ; 3^e classe, 60 fr. — 45 jours : 1^{re} classe, 160 fr. ; 2^e classe, 110 fr. ; 3^e classe, 80 fr.

En outre des prix ci-dessus, il doit être versé un dépôt de garantie de 5 fr., qui est remboursé au moment de la restitution de la carte.

Pour plus de détails, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. en vente sur le réseau au prix de 0 fr. 50.

Billets d'aller et retour individuels ou collectifs pour toutes les Stations Thermales.

Du réseau P.-L.-M. notamment :

Aix-les-Bains. — Chatelguyon (Riom). — Evian-les-Bains.
— Genève. — Menthon (Lac d'Annecy). — Uriage (Gre

noble). — Royat (Clermont-Ferrand). — Thonon-les-Bains. — Vichy, etc...

1^o Billets d'aller et retour individuels de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes, valables 10 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, dans toutes les gares du réseau; réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^{me} et 3^{me} classes.

2^o Billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, dans toutes les gares du réseau, sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kil., aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^{me} personne, la moitié de ce prix pour la 4^{me} et chacune des suivantes. — Arrêts facultatifs. — Faire la demande des billets (individuels ou collectifs) 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité, sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Berne. Interlaken, Mont-Rose Billets d'aller et retour à prix réduits, valables 60 jours.

De Paris à Berne (1) (ou vice-versa): 1^o Via Dijon les Verrières à l'aller et au retour; 2^o via Dijon les Verrières à l'aller et via Delémont-Delle. Paris-Est au retour, 1^{re} classe, 100 fr.; 2^{me} classe, 75 fr.; 3^{me} classe, 50 fr.

De Paris à Interlaken (ou vice-versa): 1^o Via Dijon les Verrières à l'aller et au retour; 2^o via Dijon les Verrières à l'aller et via Delémont-Delle. Paris-Est au retour, 1^{re} classe, 112 fr.; 2^{me} classe, 83 fr.; 3^{me} classe, 56 fr.

De Paris à Zermat (Mont-Rose) (sans réciprocité) (2): Via Dijon, Pontarlier, Lausanne, 1^{re} classe, 137 fr.; 2^{me} classe, 105 fr.; 3^{me} classe, 69 fr.

Les billets de Paris à Zermat ne peuvent être utilisés que jusqu'au 31 octobre sur la ligne de Viège à Zermat (le chemin de fer de Viège ne fonctionnant pas après cette date). Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

- (1) Billets délivrés du 1^{er} avril au 15 octobre.
(2) Billets délivrés du 15 mai au 15 octobre.

Billets de vacances à prix réduits pour familles.

La Compagnie délivre du 15 juin au 15 septembre, des billets d'aller et retour collectifs de vacances de 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes, de toutes gares à toutes gares, sous condition d'un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes.

Validité jusqu'au 1^{er} novembre. — Le prix s'obtient en ajoutant au prix des 4 billets simples (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Si la famille ne comprend que trois voyageurs, ceux-ci sont tenus de voyager ensemble; si elle en comprend davantage, trois d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble, les autres peuvent voyager isolément, moyennant un supplément dans les conditions suivantes:

- Un billet collectif est établi et le prix calculé pour tous les titulaires;
- Un coupon d'aller et un coupon de retour pour la même classe et le même parcours que le billet collectif sont établis au nom de chacun des voyageurs autorisés à voyager isolément.

Sur le vu de ces coupons individuels, leur titulaire obtiendra, aux gares de départ et de retour, un billet au tarif militaire contre paiement de sa valeur.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets, quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre la gare de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Cartes d'Excursions (Individuelles ou de famille) dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes.

Ces cartes sont délivrées, du 15 juin au 15 septembre, au départ de toutes les gares du réseau P.-L.-M.; elles donnent droit à la libre circulation, pendant 15 jours ou 30 jours, dans certaines zones du réseau P.-L.-M. telles que le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, etc...

Des formules de demandes de cartes sont mises gratuitement à la disposition des voyageurs dans toutes les gares, bureaux de ville de la Compagnie ou Agences de voyages.

Pour tous renseignements consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., qui est mis en vente, au prix de 0 fr. 50, dans les gares, bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie ou envoyé, contre 0 fr. 70 adressés, en timbres-poste, au Service Central de l'Exploitation P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Gorges du Tarn.

Il est délivré pendant toute l'année des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^{me} classes, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant divers itinéraires, dont ci-après un exemple:

Paris, Vierzon, — Limoges, Brive, Figeac, — ou Bourges, Montluçon, Aurillac, Neussargues.

Rodez (1), — Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer).

Aguessac ou Millau, — Béziers, Carcassonne, Toulouse, — ou Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Castres (Tarn).

Montauban, Cahors, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} Classe : 136 fr. — 2^{me} classe : 96 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ; faculté de prolongation moyennant supplément.

Nota. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn, ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc de Viaur, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viaur, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1^{re} classe et de 5 fr. en 2^{me} classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

Pour plus amples détails, consulter le Livret-Guide officiel de la Compagnie d'Orléans, en vente au prix de 0 fr. 30 dans ses principales gares et stations ainsi que dans ses bureaux de ville, et adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert, à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Cottureau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bloc-Notes

Le Partout, F. Braillard, 11, rue Marsollier, 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucary, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviez, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richellen. Téléphone 26-221 — Remise 10 % aux adhérents.

"PARTOUT"

Les Paroles s'envolent

Les Ecrits restent.

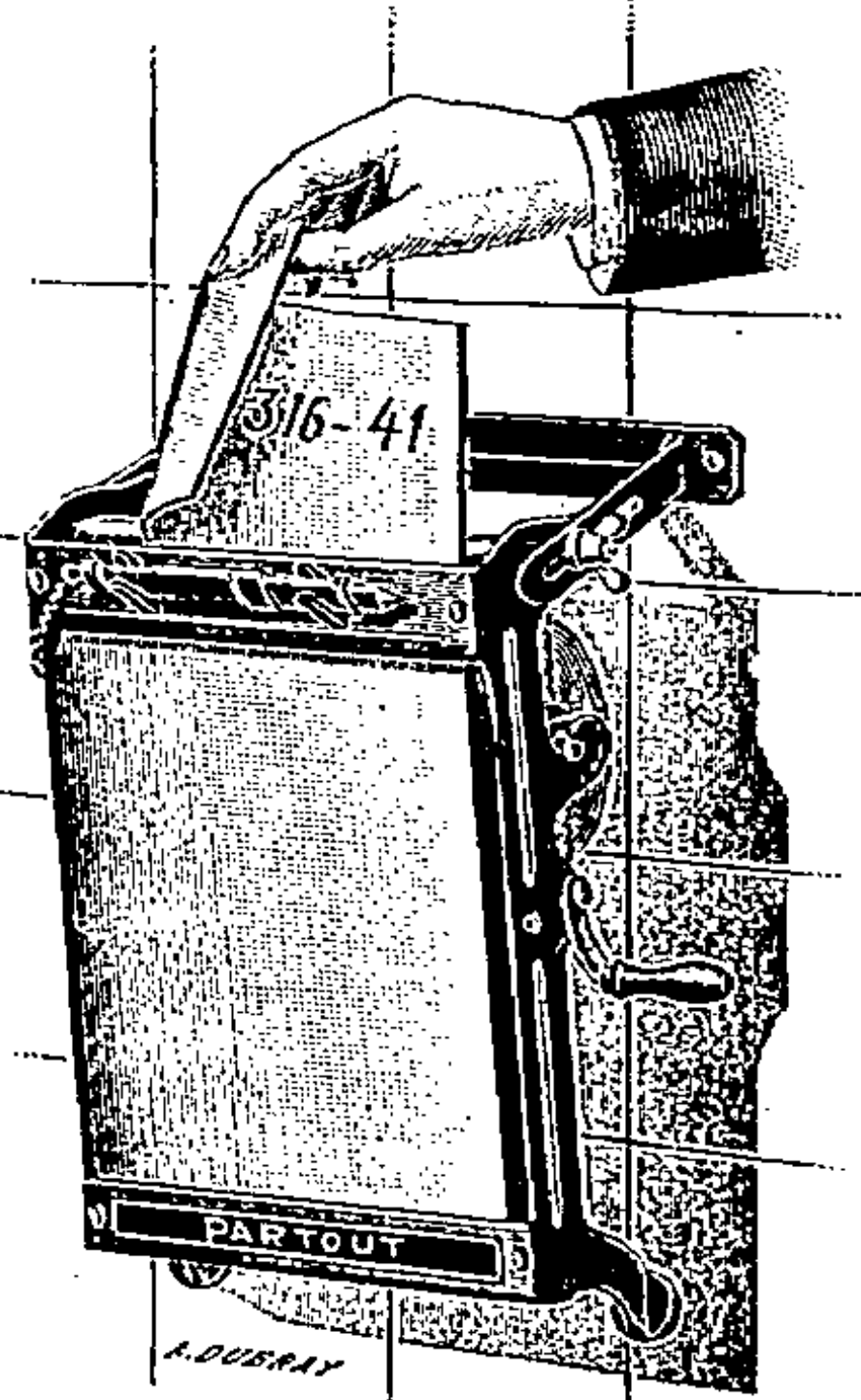
Ne subordonnez rien à la Mémoire

Trouve son emploi **PARTOUT**
Est indispensable **PARTOUT**
Se fixe ou se pose **PARTOUT**
Se vend **PARTOUT**

"PARTOUT"

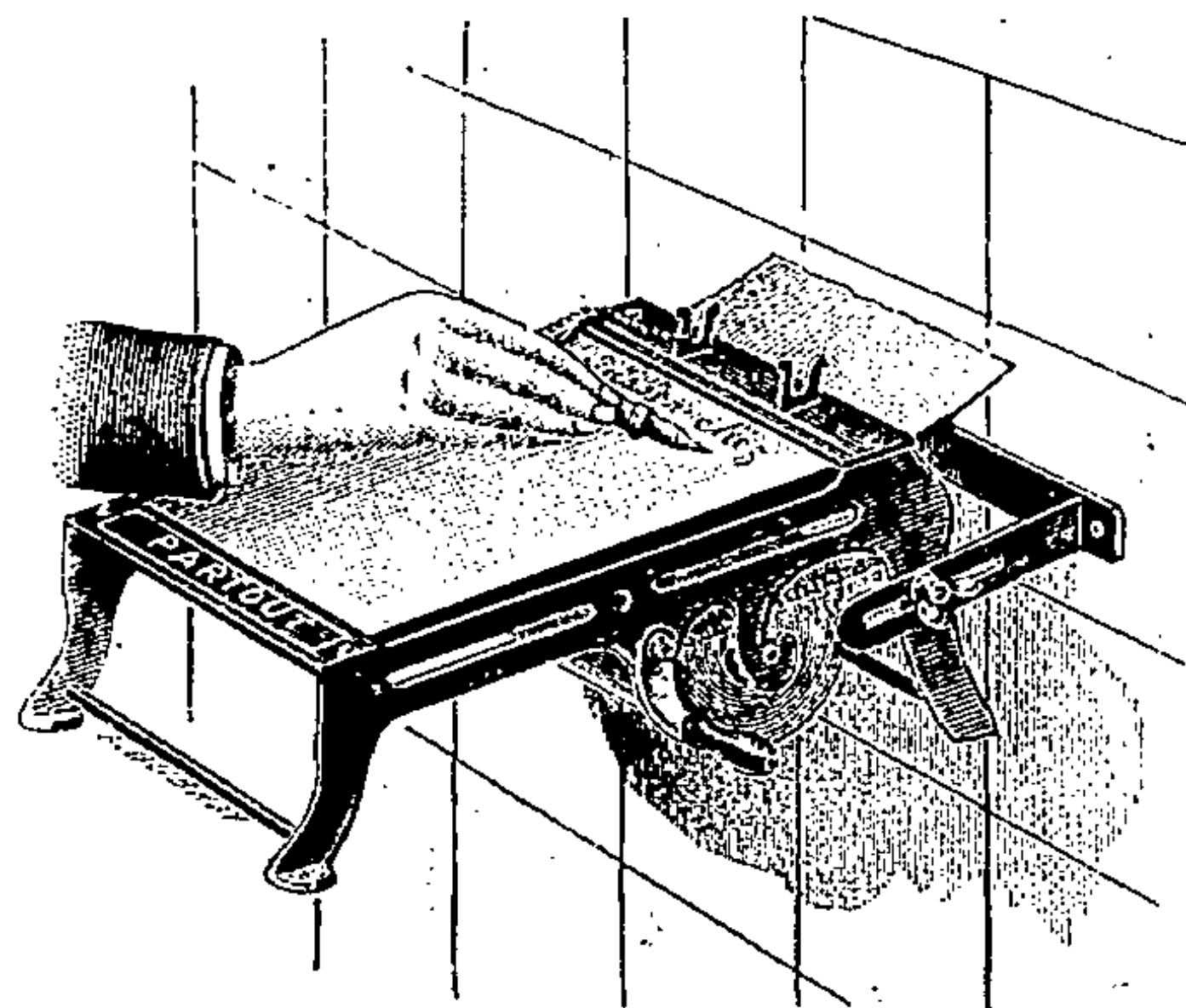
Bloc-Notes System

DÉPOSÉ



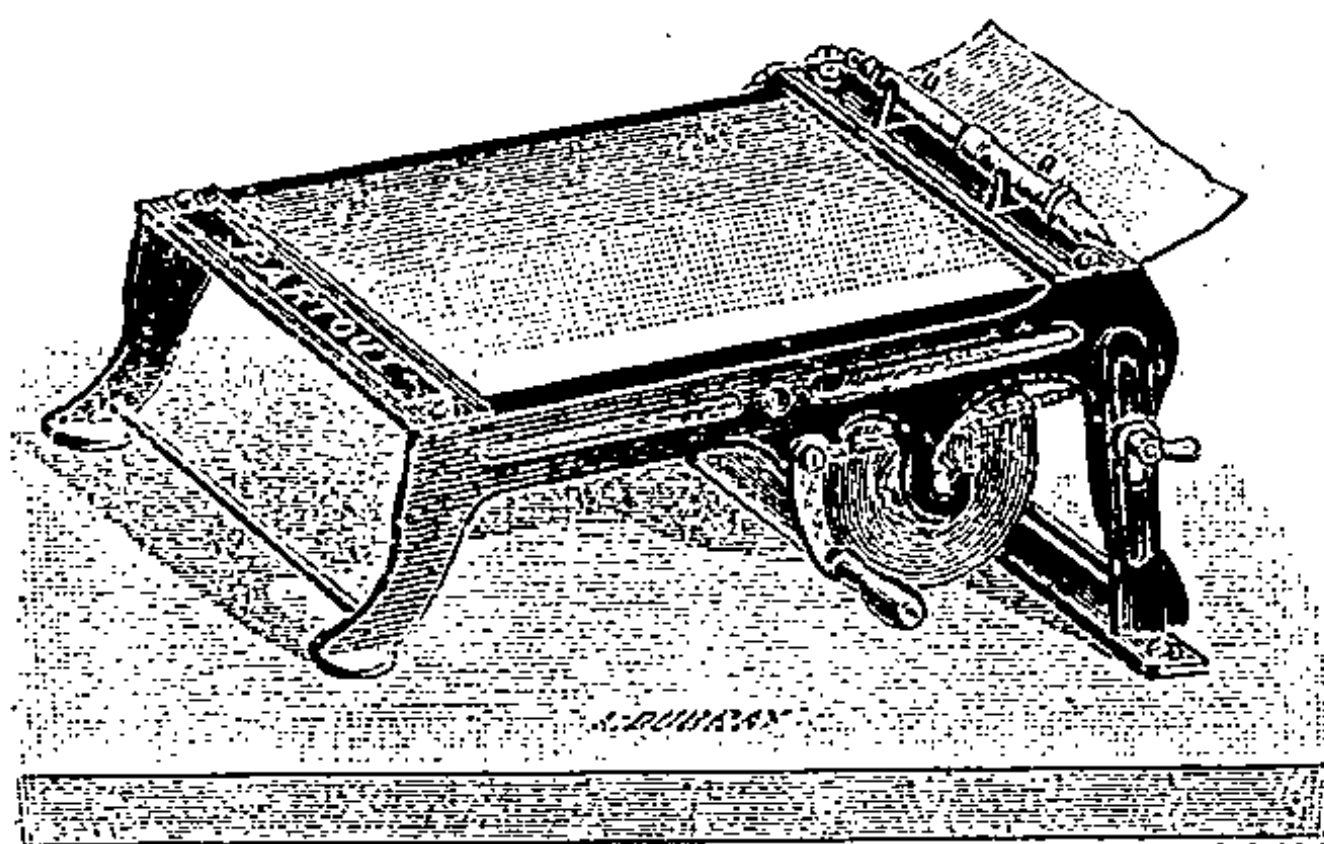
"PARTOUT"

Dans sa position verticale.
Pour cabines étroites ou pour personnes
préférant écrire dans cette position.



"PARTOUT"

Fixé horizontalement. Position la plus rationnelle
et la plus recommandée.



"PARTOUT"

Posé sur le bureau.

L'inclinaison de la tablette à écrire du "PARTOUT" est variable dans les 3 positions.
Le même Appareil se place dans les 3 positions.

LE "PARTOUT"

Est toujours prêt à enregistrer la communication.

Vous assure ainsi que les détails importants de la conversation seront pris en note.

Economise le papier, parce que son rouleau de 12 c/m de large sur 7 c/m de diamètre remplace plusieurs bloc-notes et parce que surtout : **on ne déchire que la quantité de papier nécessaire.**

Est un élément de propreté empêchant par sa présence le gribouillage sur les murs.

Sert d'appui-coude dans la position horizontale.

Est un instrument mécanique de précision du plus beau fini, complète l'installation téléphonique.

UN INCIDENT QUOTIDIEN

Ou ce qui vous arrive chaque jour

La sonnette du téléphone retentit. Vous accourez. Le dialogue suivant s'engage :

Vous. — Allô, Allô !!!

L'interlocuteur. — Allô, la Maison X... ?

Vous. — Oui, Monsieur.

L'interlocuteur. — Voulez-vous prendre note de ma communication, je vous prie ?

Vous. — Oui, Monsieur, mais veuillez, s'il vous plaît, attendre une seconde.

Pourquoi faites-vous attendre ?

Parce que vous n'avez pas sous la main ce qu'il faut pour écrire.

Vous cherchez alors hâtivement du papier et un crayon. Naturellement, puisque vous êtes pressé, vous ne les trouvez pas. Vous vous énervez, prenez la première feuille qui vous tombe sous la main, feuille importante peut-être, et que vous cherchez vainement ensuite.

Puis vous retournez à l'appareil, et plaçant votre papier n'importe où, mal à votre aise pour écrire, vous répondez enfin :

Allô, Allô, Allô !!!

— ALLO, ALLO, ALLO !!!
— Allons, bon ! encore coupé.

(La téléphoniste a, en effet, croyant la conversation terminée, coupé la communication).

Si vous aviez eu à portée de votre main un "PARTOUT", vous n'obligiez pas votre interlocuteur à attendre et, sans l'interrompre et tout à votre aise, vous enregistreriez tranquillement ses paroles.

Prix du "PARTOUT" Muni d'un rouleau de Papier. . . Fr. 12 00

— du rouleau de rechange. Fr. 0 75

Supplément pour crayon et chaînette Fr. 0 60

Pour PARIS. — Livraison franco domicile. Pose gratuite.

Pour la PROVINCE. — Envoi franco après la réception d'un mandat-poste de Fr. 12.85

Remise de 10 % aux Adhérents.

Félicien BRAILLARD

11, Rue Marsolier. — PARIS (2^e)



L'Indispensable

BREVETÉ S. G. D. G.

Table de Nuit à transformations multiples

Contenant tout ce qui est indispensable aux soins internes et externes de la femme.

**BIDET, BUREAU, COIFFEUSE
DOUCHE ET HAMAC**

permettant de prendre des bains complets et prolongés
des organes affectés.

A. GAUVAIN, Fabricant,

42, rue d'Avron, PARIS

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes. Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents
comporte un emplacement réservé à la photo-
graphie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des
plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

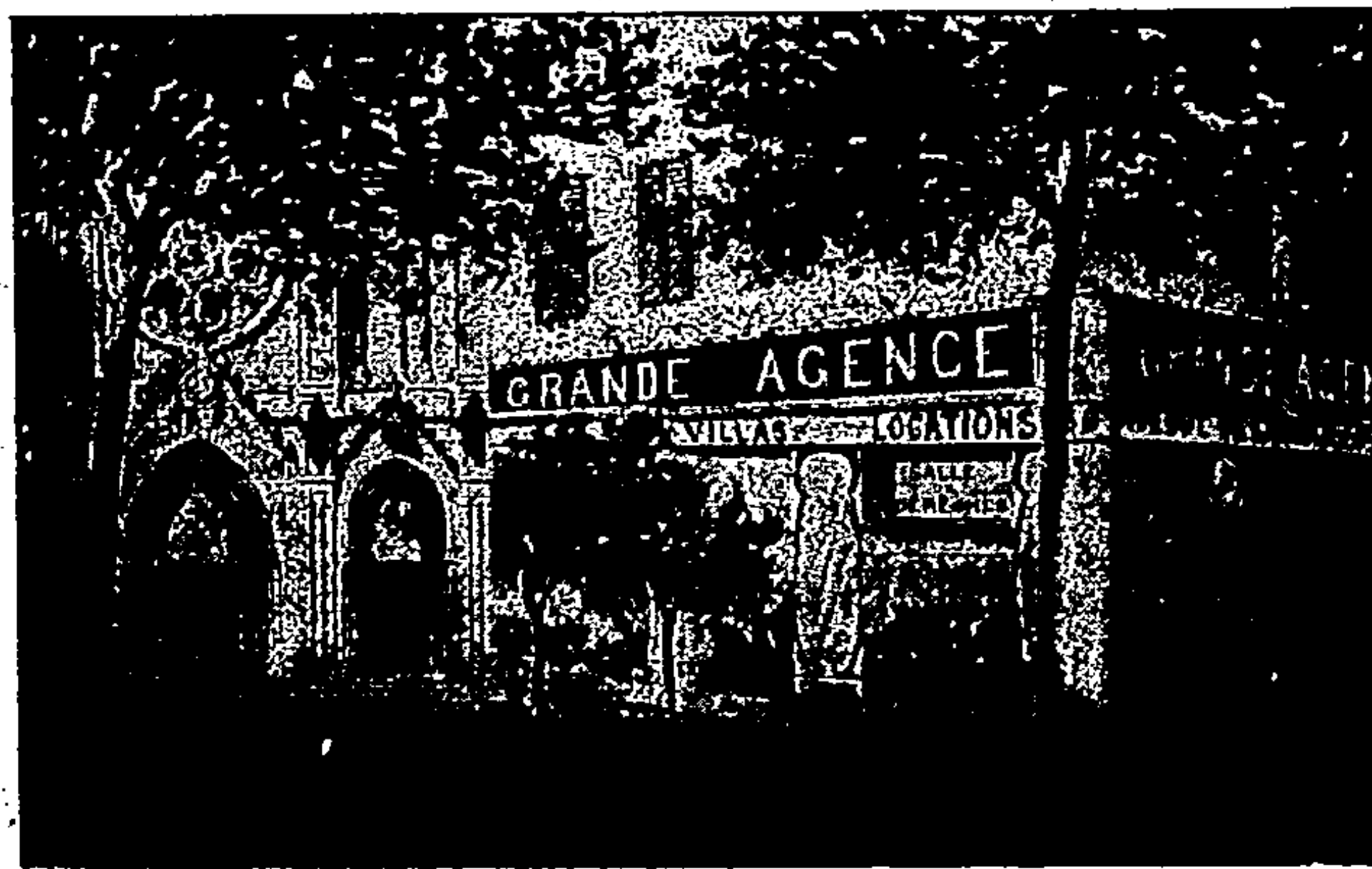
et l'Association, nous pouvons offrir gracieuse-
ment à tous les adhérents, la photographie qui
doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Salle de Dépêches. ☉ Renseignements Gratuits.

Le Gérant, Noël Texier.

Grande Agence

NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE

TELEPHONE 10-13

MAISON DE PREMIER ORDRE
pour Renseignements à la Colonie étrangère

LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS

VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier et Fils.

Maison PÉRON, 26, rue de Flandre, PARIS

TÉLÉPHONE
417.39

**CHARBONS, BOIS,
ANTHRACITES,
COKES**

CHANTIER DU NORD ET BREIZ-IZEL

LIVRAISON
DANS TOUT PARIS ET BANLIEUE

Remise de 5 % sur le tarif de la Chambre
syndicale des Charbons en gros, à tous les abonnés, contre facture acquittée.

Cabinet Spécial de Prothèse Dentaire

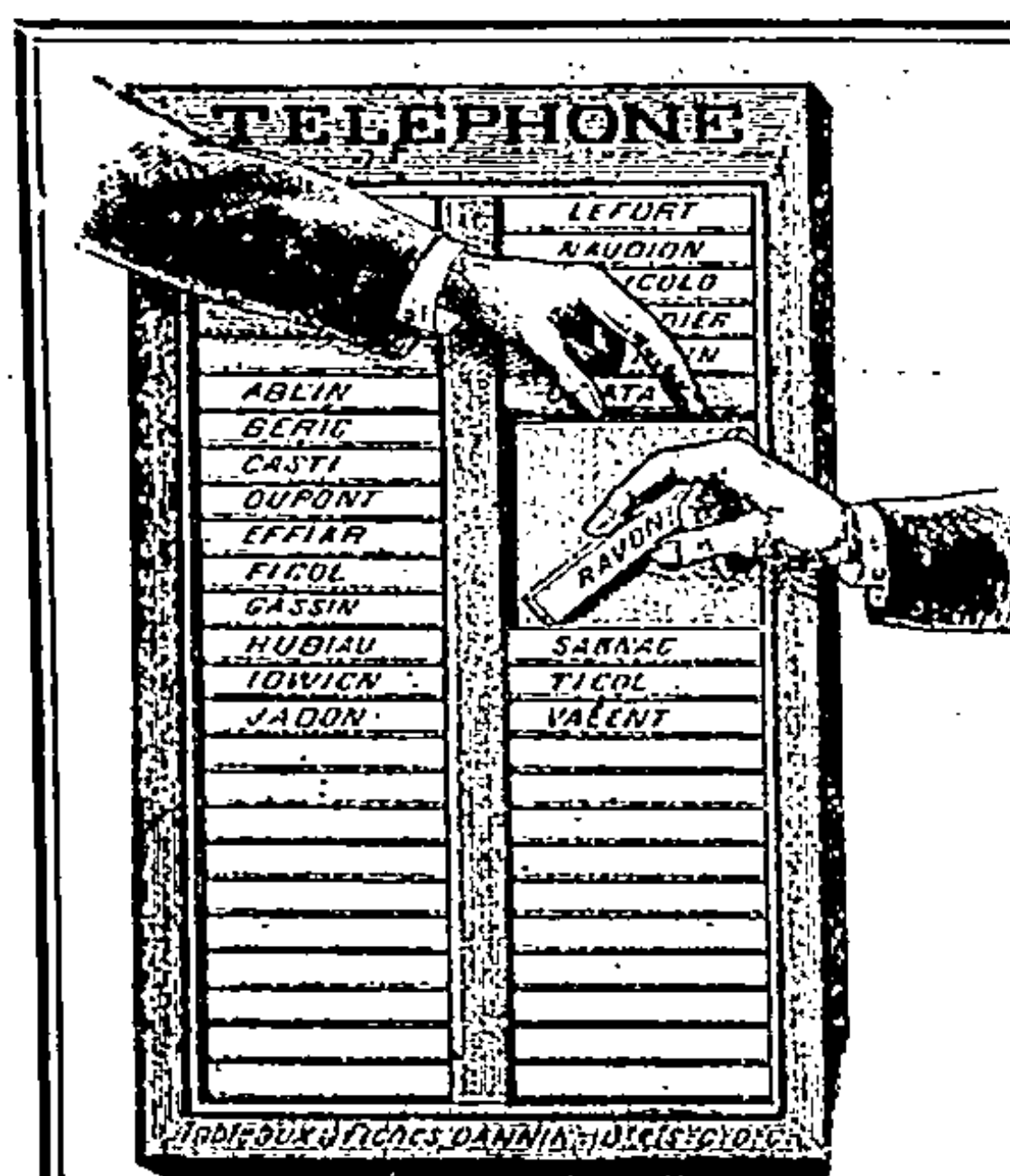
EAU ET POUDRE DENTIFRICE spécialement préparées pour les
soins de la bouche.

R. Moutreux

Mécan. Dentiste

10 h. à 6 h.

7, RUE DE BRUXELLES



LE SEUL

Tableau à Fiches

dans lequel une fiche se
place sans qu'on ait à dé-
placer les suivantes.

Toutes tailles
Tous modèles

CATALOGUE FRANCO

DANNIN

11, Rue Littré,

PARIS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907.

Hors Concours
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France.

CONSERVATION d'affiches dans plus de
1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris,
Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par
rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Pro-
vince, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Cata-
logues, Cartes d'échantillons, etc.

**Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous
bandes et enveloppes, etc.**

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands
Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.



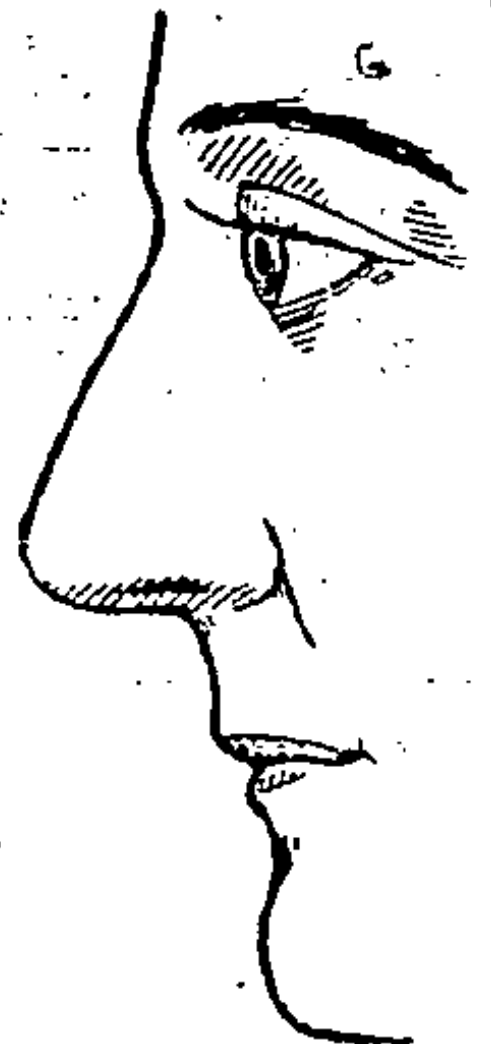
LE NAZOGÈNE

du Docteur POLACEK

4, Square Maubeuge, Paris.

Pommade, qui par son effet calmant supprime
l'inflammation, les rougeurs et colorations
du Nez, et qui en absorbant les matières sous-
cutanées du derme nasal l'amincit.

Prix : 5 fr. ou franco contre mandat : 5 fr. 85.



BREVETS D'INVENTION
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
BUREAU**

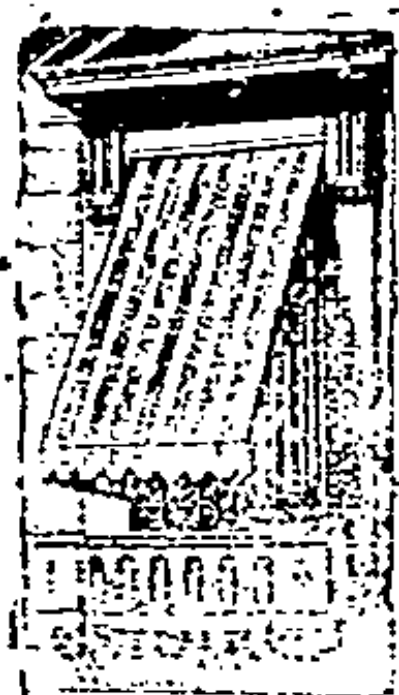
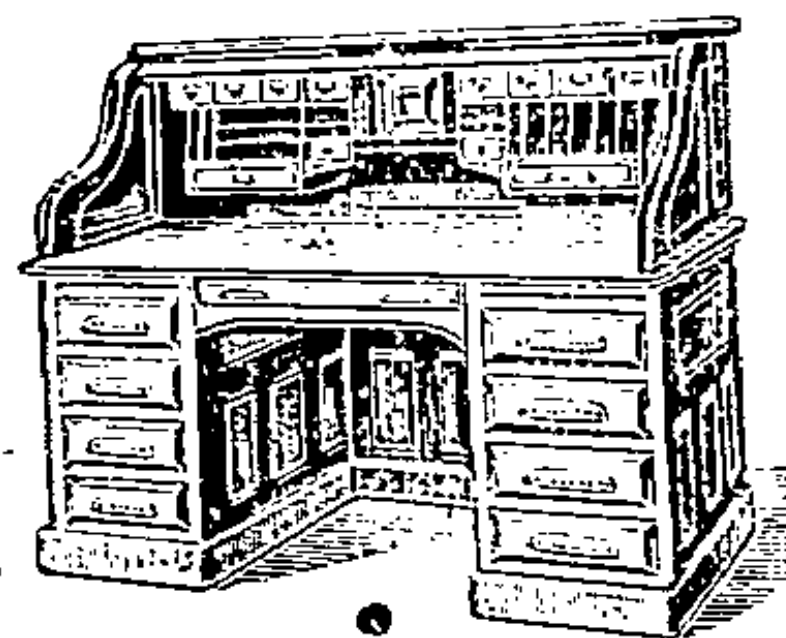
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



**FABRIQUE de
STORES**

INTERIEURS ET EXTERIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

53, rue des Petits Champs,

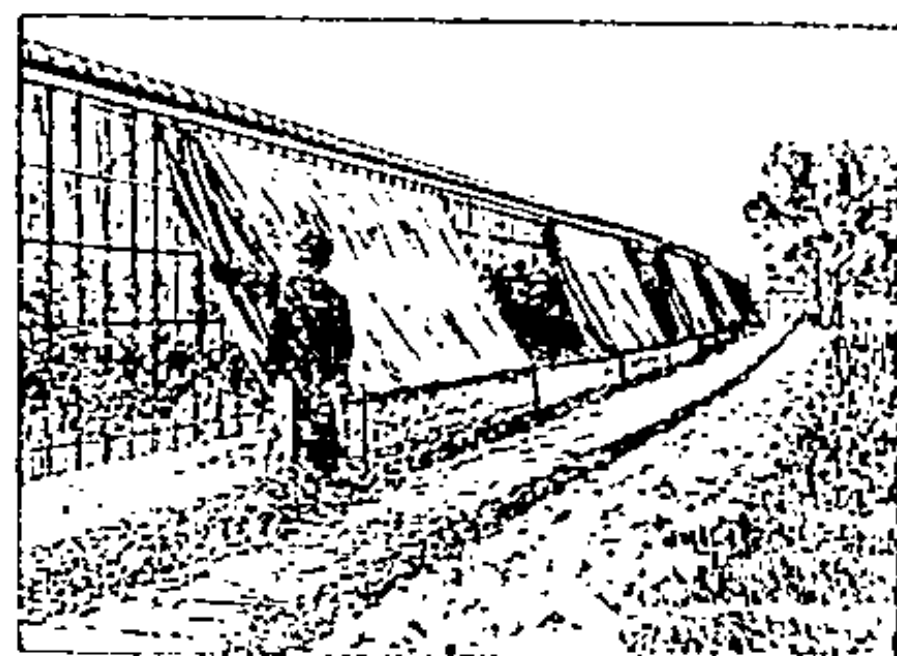
TÉLÉPHONE
236.74

PARIS

POUR VOS JARDINS
employez les

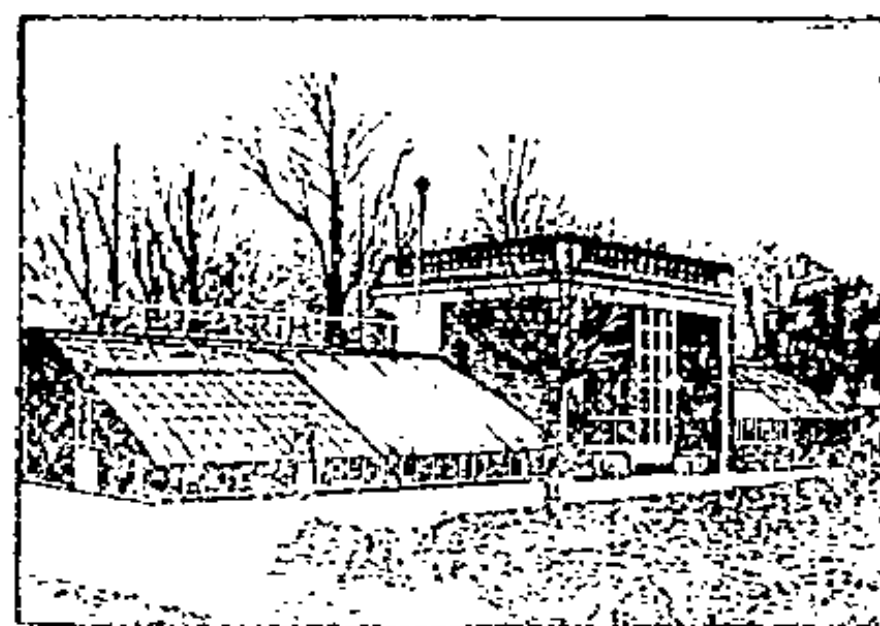
Toiles Dufour

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



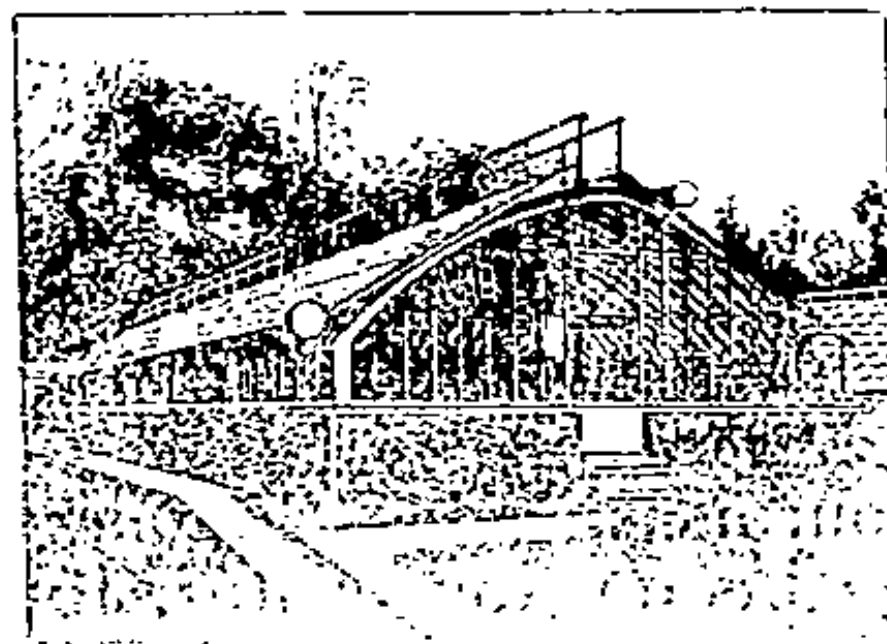
**TOILES A OMBRER
pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal partout ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qual-
ités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



**TOILE-ABRI
pour ESPALIERS**
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOR

en remplacement des paillassons
Conservation parfaite de la chaleur. —
Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOR Aîné, fondée en 1865

TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

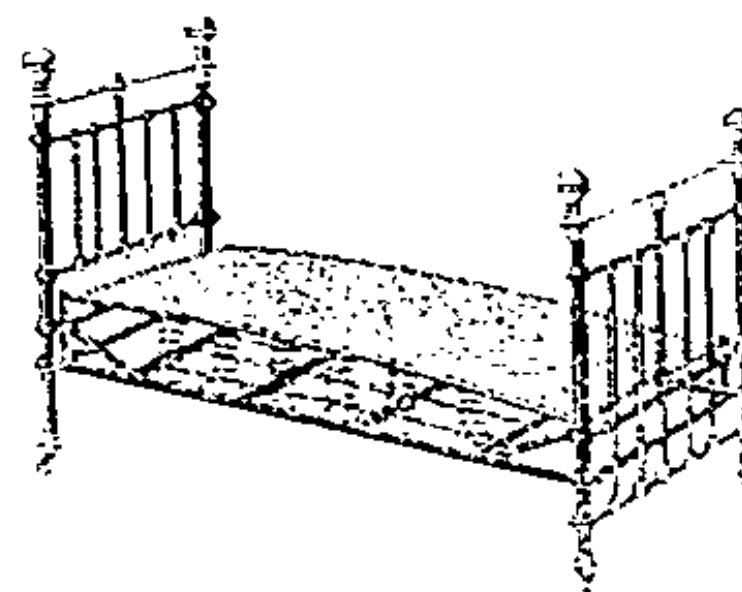
27, Rue Maçonseil, **PARIS**, 1^{er}.

— donne 36, rue Montorgueil.

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

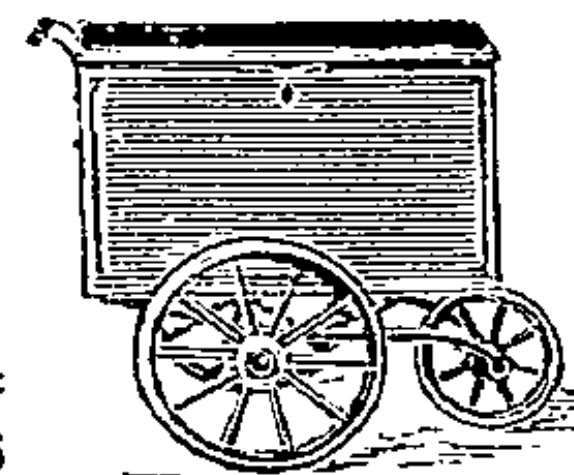
**MATELAS
EN DUVET DE JAVA**

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, **PARIS**

LUMIÈRE, TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
de tous appareils
d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.